

Sud éducation 49

14 place Imbach 49100
ANGERS

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

Bilan

ACTIF

	Exercice courant
banque	7049,99
Total général de l'actif	7049,99

PASSIF

	Exercice courant
Eléments en instance d'affectation	- 977,37 €
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	3 251,55 €
Report à nouveau	4775,81 €
Total général du passif	7049,99

Compte de Résultat

Autres services extérieurs (part fédé, part solidaires 49)		4559,07 €
Autres charges de gestion courante (et action)		4500,10 €
COMPTES DE CHARGES		9 059,17 €
Autres produits de gestion courante		12 309,72 €
dont Cotisations		12 309,72 €
Produits financiers		1 €
COMPTES DE PRODUITS		12 310,72 €
Résumé du compte d'exploitation	Charges	Produit
Totaux	9 059,17 €	12 310,72 €
Résultat d'exploitation	3 251,55 €	
Totaux généraux	12 310,72 €	12 310,72 €
Produits	12 310,72 €	
Charges	9 059,17 €	
Résultat de l'exercice	3 251,55 €	

Annexe au comptes annuels
Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2011 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation 49 publie ses états financiers pour l'exercice 2013-2014 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodes des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

2) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

4) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2015 2016 :

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	12309,72 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €
Autres Produits d'Exploitation perçus	0,00 €
Produits financiers	1 €
Total des Ressources	12 310,72 €

5) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

6) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION charge à elle de les répartir dans les syndicats fédérés selon leurs besoins.

7) AFFECTATION

Le résultat 2015 2016 sera porté en réserves générales pour 3 251,55 €
(vote de l' AG du 16 décembre 2015)